

## Séance du 6 avril 2022

**PRESENTS** : DORFFER Joël – ERHOLD Laurence - HUBSCH Mélanie - KERTZINGER Thierry – KOCHER Marie – KNITTEL Jean-Georges – MEYER Tharsice – PHILIPPS Serge – RUBECK Valérie – STECHER Gaël - STRASSER Damien - WALTER Karine.

**EXCUSES** : ERHOLD Yannick - STRASSER Daniel

Sous la présidence de PHILIPPS Claude

Le 6 avril 2022 à 19H30, les membres du Conseil Municipal d'OBERROEDERN, se sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 mars 2022
- 2) Compte-rendu des délégués des syndicats
- 3) Attribution de subventions aux associations pour l'année 2022
- 4) Projet de lotissement : prestations BEREST et Agence d'Architecture
- 5) Travaux 2022
- 6) Restauration bâtiment de l'école
- 7) Vote du budget Primitif 2022
- 8) Projet de relais de radiotéléphonie - conclusion d'un bail avec la société ATC France
- 9) Jury d'assises 2023
- 10) Divers

### **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 16 MARS 2022**

Après l'information complémentaire apportée sur la délibération du 16 mars approuvant la cession du chemin d'exploitation menant à l'étang de pêche constitué de 2 parcelles cadastrées section 17 n° 132 de 6,37 ares et n° 145 de 2,32 ares, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, ont approuvé le compte-rendu du 16 mars 2022.

### **2) RAPPORT DES DELEGUES AUX SYNDICATS**

Les délégués des syndicats et représentants des commissions ont exposé le rapport des dernières réunions.

### **3) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2022**

Monsieur le Maire propose de maintenir le montant des subventions aux associations pour l'année 2022, soit 240 € par association.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVENT** cette proposition. Les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2022.

#### **4) PROJET DE LOTISSEMENT**

##### **Prestations BEREST et Agence d'Architecture**

Le projet de lotissement rue de l'herbe, zone 1AU2 d'une surface de 0,62 ha environ, doit faire l'objet d'un dépôt de Permis d'Aménager. La Société BEREST mandatée pour la réalisation du Permis d'Aménager, de l'Avant-Projet et du dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement se présente en groupement avec AL+ (Agence d'architecture habilitée à établir les permis d'aménager).

Le montant forfaitaire pour l'établissement du Permis d'Aménager (mission urbaine et technique) s'élève à **11 000,00 HT**.

La répartition des prestations entre BEREST et AL+ sera la suivante :

<b>TOTAL (€ HT)</b>	<b>Part BEREST (€ ht)</b>	<b>Part AL+ (€ HT)</b>
11 000,00	4 400,00	6 600,00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le montant forfaitaire pour l'établissement du Permis d'aménager ainsi que la répartition des prestations entre BEREST et AL+

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022

**AUTORISE** le Maire à signer et déposer, au nom et pour le compte de la Commune d'Oberroedern, le Permis d'Aménager nécessaire à l'aménagement du lotissement rue de l'Herbe et à accomplir toutes les formalités afférentes.

##### **Création budget annexe**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de créer un nouveau lotissement en continuité du lotissement de la Casemate Sud existant.

Il est rappelé que les opérations relatives aux lotissements doivent être inscrites au sein d'un budget annexe.

Il est donc nécessaire de créer un budget annexe assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée dénommé « lotissement Casemate Rieffel » au sein duquel seront identifiées toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir.

Vu l'avis du comptable public, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'appliquer le régime de la TVA pour la vente des lots,
- d'autoriser le Maire à signer les actes de vente et tout document y afférent,
- de créer le budget annexe assujetti à la TVA « Lotissement Casemate Rieffel »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**EST FAVORABLE** à la création du budget annexe assujetti à la TVA « Lotissement Casemate Rieffel »

**DECIDE** d'appliquer le régime de la TVA pour la vente des lots,

**AUTORISE** le Maire à signer les actes de vente et tout document y afférent,

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

## **5) TRAVAUX 2022**

Travaux d'investissement 2022 :

- rénovation de l'école primaire
- extension des réseaux d'assainissement et d'eau potable au Chemin des Casemates à Stundwiller sur le ban communal d'Oberroedern
- mise en place d'un poteau d'incendie à la rue de la Rivière à la Cité des Cadres
- travaux de busage d'un fossé d'eaux pluviales derrière la propriété de M. POLLONI

Travaux déjà réalisés :

- réfection du faux-plafond et pose d'un chéneau en zinc à la salle communale suite à effondrement dû à des infiltrations d'eau de pluie
- remplacement du moteur électrique de la soufflerie de l'église suite à une panne du moteur et mise en conformité de l'armoire électrique de la chaufferie

## **6) RESTAURATION BATIMENT DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les études concernant l'étanchéité ont été réalisées et qu'il convient de lancer le marché. Il propose que la Commission des Travaux devra se réunir pour délibérer des suites de l'avancement des travaux et prendre toute décision s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** la Commission des Travaux à prendre toute décision concernant le suivi des travaux.

## **7) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Les membres du Conseil Municipal approuvent le Budget Primitif 2022 qui s'arrête aux sommes suivantes :

- |  |                     |
|--|---------------------|
| - Dépenses et recettes de fonctionnement | <b>687 720,00 €</b> |
| - Dépenses et recettes d'investissement  | <b>930 000,00 €</b> |

## **8) PROJET DE RELAIS DE RADIOTELEPHONIE**

Dans le cadre du développement de son réseau mobile, l'opérateur Orange a informé la commune de son souhait d'installer une station de radiotéléphonie sur son territoire en vue d'offrir à ses habitants une couverture de qualité.

A cet effet, l'opérateur a proposé à la commune une installation sur sa propriété cadastrée 18 n°135, située Lieudit OBERSTES FELD.

Cette mise à disposition foncière serait contractualisée par un bail signé entre la commune et la société ATC France, partenaire d'Orange en charge de la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

La parcelle étant louée, le Maire a l'obligation d'avertir à temps l'actuel bailleur du commencement des travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'accepter la mise à disposition d'une emprise d'environ 60 m<sup>2</sup> sur la parcelle communale cadastrée 18 n°135, sise lieudit OBERSTES FELD, à OBERROEDERN, au profit de la société ATC France, partenaire d'Orange,
- D'autoriser le Maire, à signer le bail entre la Commune et la Société ATC France fixé à 12 ans, reconductible tacitement par période de 6 ans et tout document afférent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS**

**APPROUVE** le bail entre la Commune et la Société ATC France

**AUTORISE** le Maire à signer ledit bail.

## **9) JURY D'ASSISES 2023**

Pour désigner les personnes appelées à former la prochaine liste préparatoire des jurys d'assises, M. le Maire propose de tirer au sort deux personnes sur la liste électorale.

Ont été tirées au sort, Mme CURTET Marie-Laure née BALL le 07/03/1962 à OBERROEDERN et M. KLEHAMMER Damien né le 02/09/1954 à WISSEMBOURG

## **10) DIVERS**

La mise en service de l'antenne-relais installée sur le ban communal d'Oberroedern « hinter Aschbacher Gaerten », rue des Fossés est prévue en mai 2022.

Concernant le projet de piste cyclable entre Hatten et Stundwiller porté par la Communauté de Communes, certains propriétaires se montrent réticents quant à la vente d'une petite partie de leur parcelle à la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt. Des discussions sont en cours entre la Communauté de Communes et les propriétaires en privilégiant un accord à l'amiable.

Dans la rue du Lieutenant Vialle, deux arbres qui risquent de tomber et éventuellement provoquer un accident devront être abattus. Messieurs STECHER Gaël et Jacky se sont proposés pour les abattre. Les membres du Conseil ont émis un avis favorable.

La séance est levée à 21h00